

LOI N°009-2021/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-001/PRES DU 29
MAI 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE FINANCEMENT COMPOSE DU CREDIT N°6638-BF ET DU DON
N°631-BF SIGNE, A OUAGADOUGOU LE 04 MAI 2020, ENTRE LE
BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET POUR LA
PREPARATION ET LA RIPOSTE A COVID-19.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 15 avril 2021

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-001/PRES du 29 mai 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement composé du crédit n°6638-BF et du don n°631-BF signé, à Ouagadougou le 04 mai 2020, entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du projet pour la préparation et la riposte à Covid-19.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

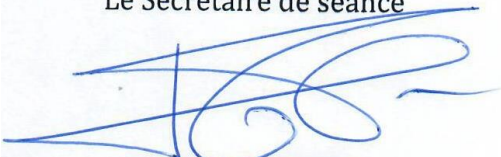
à Ouagadougou, le 15 avril 2021

AN1-01

Pour le Président de l'Assemblée nationale, le Vice-président


Abdoulaye MOSSE

Le Secrétaire de séance


Lansina GONDE

